

N/REF : LYO.2020.04.00479

Dossier : STE LE CLOS ULYSSE

SCP PERRIN-FAYOLLE, REBOTIER, PERET
Me REBOTIER Grégoire
2 boulevard Antoine de St Exupéry
BP 9154
69263 LYON cedex 09

Lyon, jeudi 18 juin 2020

ETAT DES RISQUES ET POLLUTIONS

Durée de validité de ce document : 6 mois

Vendeur : STE LE CLOS ULYSSE

Acquéreur :

Commune : ST ANDRE LEZ LILLE (59350)

Adresse : 76 rue de Lambersart

**Cadastre : A 7607 - A 7608 - A 7611 - A 7612 - A 7613 - A 7614 - A 7615 - A 7616 - A 7617 - A 7618 - A 7619 -
A 7620 - A 7621 - A 7622 - A 7609 - A 7610**

Situation du bien au regard des plans de prévention de risques naturels prévisibles.

Plan de prévention des risques naturels prévisibles d'inondation prescrit le 13/02/2001 : **le bien se situe le périmètre d'étude. (absence de cartographie)**

Situation du bien au regard des plans de prévention de risques miniers prévisibles.

Il n'existe pas de plan de prévention des risques miniers prévisibles sur la commune de SAINT ANDRE LEZ LILLE (59) qu'il soit prescrit, approuvé ou appliqué par anticipation.

Situation du bien au regard des plans de prévention de risques technologiques prévisibles.

Il n'existe pas de plan de prévention des risques technologiques prévisibles sur la commune de SAINT ANDRE LEZ LILLE (59) qu'il soit prescrit, approuvé ou appliqué par anticipation.

Situation du bien au regard du zonage réglementaire pour la prise en compte de la sismicité.

En application des articles R. 563-4 et R 125-23 du code de l'Environnement modifiés par les décrets n°2010-1254 et 2010-1255 relatifs à la prévention du risque sismique et délimitant de nouvelles zones de sismicité de territoire français, la commune est située dans une zone de sismicité faible (2).

Situation du bien au regard des arrêtés de catastrophes naturelles (pour information).

Des arrêtés de catastrophes naturelles ont été pris sur la commune de SAINT ANDRE LEZ LILLE (59)

État des nuisances sonores aériennes, situation du bien au regard du Plan d'Exposition aux Bruits

PEB :

il n'existe pas de Plan d'Exposition aux Bruits sur la commune.

Situation du bien au regard du risque radon.

Arrêté du 27 juin 2018 portant délimitation des zones à potentiel radon du territoire français : la commune se situe en zone 1.

Situation du bien au regard des Secteurs d'Information sur les Sols (SIS).

Information sur l'état de pollution des sols : **Il n'existe pas d'arrêté préfectoral relatif aux secteurs d'information sur les sols pour le bien.**

JURIS RHONE
21, rue de la Bannière
69003 LYON
Tél. 04 72 84 94 69
Fax 04 72 84 94 61

Etat des risques et pollutions

aléas naturels, miniers ou technologiques, sismicité, potentiel radon et sols pollués

! Attention ... s'ils n'impliquent pas d'obligation ou d'interdiction réglementaire particulière, les aléas connus ou prévisibles qui peuvent être signalés dans les divers documents d'information préventive et concerner l'immeuble, ne sont pas mentionnés par cet état.

Cet état, à remplir par le vendeur ou le bailleur, est destiné à être en **annexe** d'un contrat de vente ou de location d'un immeuble.

Cet état est établi sur la base des informations mises à disposition par arrêté préfectoral

n° du mis à jour le

Adresse de l'immeuble

code postal ou Insee

commune

76 rue de Lambersart. Ref cad : A 7607 - A 7608 - A 7611 - A 7612 - A 7613 - A 7614 - A 7615 - A 7616 - A 7617 - A 7618 - A 7619 - A 7620 - A 7621 - A 7622 - A 7609 - A 7610

59350

ST ANDRE LEZ LILLE

Situation de l'immeuble au regard d'un ou plusieurs plans de prévention des risques naturels (PPRN)

■ L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR N 1 **oui** **non**
prescrit **anticipé** **approuvé** date

¹ Si **oui**, les risques naturels pris en considération sont liés à :
inondations autres

> L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du PPRN 2 **oui** **non**
² Si **oui**, les travaux prescrits ont été réalisés **oui** **non**

■ L'immeuble est situé dans le périmètre d'un autre PPR N 1 **oui** **non**
prescrit **anticipé** **approuvé** date

¹ Si **oui**, les risques naturels pris en considération sont liés à :
inondations autres

> L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du PPRN 2 **oui** **non**
² Si **oui**, les travaux prescrits ont été réalisés **oui** **non**

Situation de l'immeuble au regard d'un plan de prévention des risques miniers (PPRM)

> L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR M 3 **oui** **non**
prescrit **anticipé** **approuvé** date

³ Si **oui**, les risques naturels pris en considération sont liés à :
mouvement de terrain autres

> L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du PPRM 4 **oui** **non**
⁴ Si **oui**, les travaux prescrits ont été réalisés **oui** **non**

Situation de l'immeuble au regard d'un plan de prévention des risques technologiques (PPRT)

> L'immeuble est situé dans le périmètre d'étude d'un PPR T **prescrit** et **non encore approuvé** 5 **oui** **non**

⁵ Si **oui**, les risques technologiques pris en considération dans l'arrêté de prescription sont liés à :
effet toxique effet thermique effet de surpression

> L'immeuble est situé dans le périmètre d'exposition aux risques d'un PPR T **approuvé** **oui** **non**

> L'immeuble est situé en secteur d'expropriation ou de délaissement **oui** **non**

> L'immeuble est situé en zone de prescription 6 **oui** **non**

⁶ Si la transaction concerne un logement, les travaux prescrits ont été réalisés **oui** **non**

⁶ Si la transaction ne concerne pas un logement, l'information sur le type de risques auxquels l'immeuble est exposé ainsi que leur gravité, probabilité et cinétique, est jointe à l'acte de vente ou au contrat de location. **oui** **non**

Situation de l'immeuble au regard du zonage sismique réglementaire

> L'immeuble se situe dans une commune de sismicité classée en
zone 1 **zone 2** **zone 3** **zone 4** **zone 5**
très faible faible modérée moyenne forte

Situation de l'immeuble au regard du zonage réglementaire à potentiel radon

> L'immeuble se situe dans une commune à potentiel radon classée en niveau 3 **oui** **non**

Information relative à la pollution de sols

> Le terrain est situé en secteur d'information sur les sols (SIS) **oui** **non**

Information relative aux sinistres indemnisés par l'assurance suite à une catastrophe N/M/T*

* catastrophe naturelle minière ou technologique

> L'information est mentionnée dans l'acte de vente **oui** **non**

Documents de référence permettant la localisation de l'immeuble au regard des risques pris en compte

- Extrait du plan cadastral - Extrait de la carte du PPR inondation prescrit le 13/02/2001

vendeur / bailleur

date / lieu

acquéreur / locataire

STE LE CLOS ULYSSE

18 juin 2020

Lyon

JURIS RHONE
21, rue de la Bannière
69003 LYON
Tél 04 72 84 94 69
Fax 04 72 84 94 61

information sur les risques naturels, miniers ou technologiques, la sismicité, le potentiel radon, les pollutions de sols,
pour en savoir plus... consultez le site Internet :
www.georisques.gouv.fr

LYON
21, rue de la Bannière
69003 LYON
Tél. 04 72 84 94 69
Fax : 04 72 84 94 61
Lyon@jurisurba.fr



SAINT-ETIENNE
19, rue du grand moulin
42000 SAINT-ETIENNE
Tél. 04 77 33 99 67
Fax : 04 77 41 87 42
loire@jurisurba.fr

COMMUNE DE SAINT ANDRE LEZ LILLE

Arrêtés de reconnaissance de catastrophe naturelle

Chocs mécaniques liés à l'action des vagues : 1

Code national CATNAT	Début le	Fin le	Arrêté du	Sur le JO du
59PREF19850026	24/10/1984	25/10/1984	14/03/1985	29/03/1985

Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain : 1

Code national CATNAT	Début le	Fin le	Arrêté du	Sur le JO du
59PREF19990560	25/12/1999	29/12/1999	29/12/1999	30/12/1999

Inondations et coulées de boue : 6

Code national CATNAT	Début le	Fin le	Arrêté du	Sur le JO du
59PREF19850005	24/10/1984	25/10/1984	11/01/1985	26/01/1985
59PREF19920059	06/07/1991	08/07/1991	01/04/1992	03/04/1992
59PREF19920149	19/11/1991	20/11/1991	31/07/1992	18/08/1992
59PREF20170111	17/12/1993	02/01/1994	02/02/1994	18/02/1994
59PREF19980124	01/08/1998	01/08/1998	18/09/1998	03/10/1998
59PREF20160029	07/06/2016	08/06/2016	15/06/2016	16/06/2016



Liberté • Egalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU NORD

Direction
départementale des
territoires
et de la mer du Nord

Service Sécurité
Risques et Crises

Arrêté relatif à l'état des risques et pollutions des biens immobiliers situés sur la commune de Saint André lez Lille

Le directeur départemental des territoires et de la mer du Nord

Vu l'arrêté ministériel du 13 juillet 2018 modifiant l'arrêté du 13 octobre 2005 portant définition du modèle d'imprimé pour l'établissement de l'état des risques naturels et technologiques ;

Vu l'arrêté préfectoral du 28 mars 2018, modifié par l'arrêté du 5 juillet 2019 fixant la liste des communes du département du Nord concernées par l'obligation d'information sur les risques naturels, technologiques et miniers modifiant l'arrêté préfectoral du 15 février 2006 modifié par les arrêtés des 4 décembre 2007, 13 octobre 2008, 19 avril 2011, 24 juillet 2015 et 21 mars 2016 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 13 juin 2019 donnant délégation de signature à Monsieur Éric FISSE, directeur départemental des territoires et de la mer du Nord ;

Sur proposition du chef du service sécurité risques et crises.

ARRÊTE

Article 1^{er} – Les éléments nécessaires à l'élaboration de l'état des risques pour l'information des acquéreurs et des locataires des biens immobiliers situés sur la commune de **Saint André lez Lille** sont consignés dans le dossier d'informations annexé au présent arrêté.

Ce dossier et les documents de référence sont librement consultables en mairie de **Saint André lez Lille**, en préfecture et sur le site des services départementaux de l'État à l'adresse suivante : <http://nord.gouv.fr/Politiques-publiques/Prevention-des-risques-naturels-technologiques-et-miniers>

Article 2 - L'arrêté du 24 juillet 2015 relatif à l'état des risques naturels, technologiques et miniers de biens immobiliers situé sur la commune de **Saint André lez Lille** est abrogé.

Article 3 - Une copie du présent arrêté et de son annexe est adressée en mairie de **Saint André lez Lille** et à la chambre départementale des notaires. Le présent arrêté sera affiché en mairie de **Saint André lez Lille**.

Article 4 - Le chef du service sécurité, risques et crises de la direction départementale des territoires et de la mer du Nord, le directeur de cabinet de la préfecture du Nord, le maire de la commune de **Saint André lez Lille**, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Nord.

Fait à Lille, le 5 juillet 2019
Pour le préfet et par délégation

**Le Directeur Départemental
des Territoires et de la Mer**



Éric FISSE

Département :
NORD

Commune :
SAINT-ANDRÉ-LEZ-LILLE

Section : A
Feuille : 000 A 03

Echelle d'origine : 1/1000
Echelle d'édition : 1/2500

Date d'édition : 18/06/2020
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC50
©2017 Ministère de l'Action et des
Comptes publics

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

----- EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Le plan visualisé sur cet extrait est géré
par le centre des impôts foncier suivant :

Centre des impôts foncier de Lille 1
BP 80219
Cite administrative
Rue Gustave-Delory
59018 Lille Cedex
tél. +33 3 20 95 65 53 -fax. null
cdif.lille-1@dgfip.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr

